

RÈGLEMENT FESTILAVE 2025

ARTICLE 1 : CATÉGORIES

Le concours FESTILAVE est ouvert à tous les passionnés de volcans désireux de présenter leurs œuvres au public lors d'un festival organisé dans le cadre de la manifestation culturelle Les Jours de Feu à Sainte Rose. Les Jours de Feu auront lieu cette année du 5 au 7 septembre 2025. Le festival est ouvert à toutes les catégories de personnes, professionnelles ou non-professionnelles de l'image, du son et du montage.

Deux catégories sont ouvertes : films et photos. Les participants peuvent s'inscrire dans les 2 catégories proposées et doivent choisir entre fiction ou documentaire. Cependant, un seul prix sera attribué par participant, quelle que soit la catégorie choisie.

ARTICLE 2 : DATES

Les inscriptions sont ouvertes du 1er juin 2025 au 31 août 2025.

Le thème du concours de cette année est : VOLCANS SANS ERUPTION.

La soirée d'ouverture aura lieu le jeudi 4 septembre 2025. Des projections des films en compétition seront organisées pendant l'événement Les Jours de Feu.

La proclamation des résultats aura lieu le samedi 6 septembre 2025 lors d'une soirée de gala.

ARTICLE 3 : THÈMES

Sont acceptés les films amateur consacrés à la découverte, l'observation, ou une approche fictionnelle ou scientifique des réalités liées au volcanisme à La Réunion ou dans d'autres Pays. Les photographes proposeront un triptyque établissant une cohérence interne entre les photos, sur une thématique à leur convenance, tant pour le volet réalités volcaniques que pour celui de la fiction.

Les œuvres qui proposeront un titre, aussi bien pour le concours photos que pour le film, bénéficieront d'un bonus dans les critères d'évaluation, notamment si celui-ci est de nature à apporter un plus au sens général de l'œuvre.

ARTICLE 4: INSCRIPTION DES ŒUVRES

Les films et photos soumis à la sélection devront parvenir au plus tard le dimanche 31 août 2025 à minuit Andresseité costes élection soit sur clé USB ou par We-transfer aux adresses suivantes :

Festilave

1, Rue de l'Océan - 97439 SAINTE-ROSE Adresse courriel : volcanisme@sainterose.re

Vidéo / photo : tous les formats sont acceptés.

Le bulletin d'inscription dûment complété devra également parvenir à cette même date au plus tard.

Les clés USB seront rendues à leurs propriétaires à la fin du festival.

Les auteurs des œuvres restent propriétaires de plein droit des images présentées dans le cadre du festival. Toute utilisation hors festival devra faire l'objet d'une autorisation spécifique délivrée par le propriétaire.

Le comité de sélection reste souverain pour juger de l'acceptabilité des œuvres présentées.

ARTICLES 5 : CRITÈRES SPÉCIFIQUES

- Droits à l'image à respecter.

Les participants au concours devront s'assurer que leur œuvre est en conformité avec la législation en vigueur sur le droit à l'image, notamment pour les personnes qui apparaîtront sur les photos et les films. Une attestation type qu'ils devront signer leur sera fournie, le cas échéant.

- Les concurrents doivent porter une attention particulière à la législation en vigueur et se tenir informés des restrictions éventuelles relatives à leurs prises de vue. Les organisateurs certifient qu'aucune utilisation des photos et films n'est envisagée en dehors du cadre strict de ce concours.
- Films de fiction : les œuvres auront une durée de 25 minutes maximum, générique de début et de fin compris. Les réalisateurs présenteront un court-métrage mettant en scène une histoire en lien avec le volcan.
- Films documentaires : durée de 20 minutes maximum. L'œuvre présentée pourra rendre compte d'une réalité scientifique, d'une opération d'expédition, d'une action de découverte sur le volcan du Piton de La Fournaise ou sur n'importe quel volcan ailleurs dans le monde.
- Les photos rendront compte d'une réalité paysagère ou humaine en relation avec le volcan. Un traitement faisant appel à la fiction est accepté.

Les participants veilleront au respect de la règlementation concernant les bandes sons utilisées dans leurs œuvres ainsi que les mentions des auteurs éventuels.

ARTICLE 6: PRIX ET CRITÈRES

Les films sélectionnés concourent pour le prix de la fiction qui récompense la créativité et la mise en valeur de la relation des hommes avec le volcan, ou le prix du documentaire qui traite de la réalité de la découverte historique ou scientifique.

Les sujets traités par les photographie, aussi bien dans le domaine réaliste que fictionnel feront appel au caractère esthétique ou émotionnel des scènes représentées.

La fiche d'évaluation des œuvres par le jury pourra être transmise aux participants qui en feront la demande pendant une durée de guinze jours suivant la délibération.

ARTICLE 7: NATURE DES PRIX

Les participants concourent pour 2 catégories de prix : film fiction ou film documentaire et photo.

Fiction ou documentaire

Premier prix : 500 euros Deuxième prix : 200 euros

Photo

Premier prix : 500 euros Deuxième prix : 200 euros

ARTICLE 8: PROCLAMATION DES PRIX

Les prix seront décernés lors de la soirée de gala du samedi 6 septembre 2025. Les résultats seront par la suite publiés par voie de presse et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 9: ENGAGEMENT

L'inscription et la participation au festival entraînent l'engagement à accepter le règlement.